

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,
le 4 juillet à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
27 JUIN 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 32

Etai^{ent} Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etai^{ent} Absents Excusés : MM. Hervé MICHAUD, - Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Marie-Odile JARLIGANT, - Odile ORJUBIN, - Christine SAVARY.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick BEILLON a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°80-2017 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION
BRETAGNE- DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE « PASS COMMERCE ET ARTISANAT » / VITAMINEZ VOTRE ACTIVITE 3**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, rappelle que la politique sectorielle de soutien au commerce de proximité de la Communauté de Communes a été approuvée par délibérations du Conseil Communautaire n° 25-2014 du 18 février 2014, n° 63-2014 du 3 juin 2014 et n° 12-2016 du 2 février 2016. Celle-ci consiste à déployer un dispositif d'aides financières destinées aux commerçants et artisans des commerces de proximité des centre bourgs et villes. Deux dispositifs ont été mis en place : le premier couvrant les communes de La Roche-Bernard/Nivillac et le second, en vigueur jusqu'à fin septembre 2017, sur les autres communes du territoire à l'exception de Muzillac. Pour ces deux dispositifs, à ce jour, 26 commerçants ou artisans ont reçu un accord pour une aide financière communautaire principalement pour réaliser des investissements de modernisation de leur outil de travail ou production, représentant un montant de 125 328,20 €.

Parallèlement, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) la Région Bretagne a voté, par délibération du 29 mai 2017, un dispositif d'aides financières à destination des commerçants et artisans dénommé Pass commerce et artisanat. Il s'agit d'un programme d'aides porté par les EPCI, avec le concours financier du Conseil Régional, pour soutenir les investissements des commerçants et artisans des centre bourgs et villes. L'aide financière serait de 30 % du montant des investissements, plafonnée à 9 000 €. La participation du Conseil régional de Bretagne à ce dispositif serait de 50 % de l'aide versée. Pour les

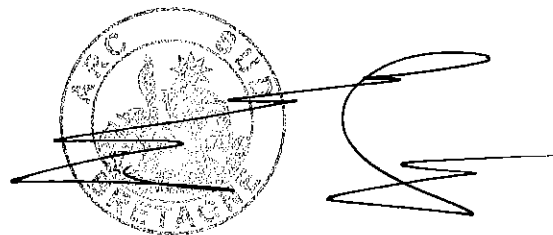
commerçants et artisans implantés dans une commune de plus de 5 000 habitants, l'aide de la Région Bretagne serait ramenée à 25 %.

Au vu de ces éléments, la commission développement économique, en séances du 18 avril et du 15 mai 2017, propose que les commerçants et artisans des commerces du centre-ville de Muzillac puissent à leur tour bénéficier de ce dispositif. Le Vice-président rappelle que la commune de Muzillac compte actuellement 4 944 habitants (recensement INSEE de 2014 retenu par la Région Bretagne), lui permettant ainsi de financer ce nouveau dispositif à hauteur de 50 % par le Conseil Régional. Après discussions en Bureau Communautaire, il est proposé la mise en place d'un dispositif « Vitaminez 3 » à partir du 1^{er} octobre 2017 destiné à l'ensemble des commerçants et artisans de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne répondant aux critères d'éligibilités, qui seront fixés ultérieurement par arrêté du Président. L'enveloppe financière allouée pour ce programme est de 80 000 €, bénéficiant d'une aide régionale à hauteur de 40 000 €. L'aide sera dispensée dans la limite de 30 % avec un seuil de dépenses éligibles fixé à 5 000 € et plafonné à 25 000 €, soit une subvention maximum de 7 500 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **VALIDE** la mise en place du dispositif « Vitaminez votre activité 3 » sur l'ensemble du territoire aux conditions définies ci-dessus, sous réserves du vote du Conseil Régional de Bretagne,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Conseil Régional de Bretagne,
- **OCTROIE** des aides financières dans le cadre du dispositif « Vitaminez votre activité 3 »,
- **RESERVE** une enveloppe budgétaire de 80 000 € sur une période 18 mois, à compter du 1^{er} octobre 2017,
- **APPROUVE** le taux d'aides de 30 % avec un seuil de dépenses éligibles fixé à 5 000 € et plafonné à 25 000 €, soit une subvention maximum de 7 500 €,
- **ORGANISE** en interne les modalités administratives du dispositif : instruction des dossiers, notification des aides et mandatement,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents, dont le règlement et autorisations relatives à ce programme.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 07/07/17
Le Président,

The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. The stamp contains the text 'ARC SUD BRETAGNE' around the perimeter and 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a bird. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in black ink.